

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2019/016459 A1

(43) Date de la publication internationale
24 janvier 2019 (24.01.2019)

- (51) Classification internationale des brevets :
B60C 9/20 (2006.01) *B60C 15/06* (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2018/051799
- (22) Date de dépôt international :
16 juillet 2018 (16.07.2018)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
17/56846 19 juillet 2017 (19.07.2017) FR
- (71) Déposant : COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN [FR/FR] ; 23 place des Carnes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand (FR).
- (72) Inventeurs : JOULIN, Emmanuel ; Manufacture Française Des Pneumatiques Michelin, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 (FR).

FOURNIER, Orel ; Manufacture Française Des Pneumatiques Michelin, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 (FR). **DAYET, Patrick** ; Manufacture Française Des Pneumatiques Michelin, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 (FR). **MARCHAL, Jean-Louis** ; Manufacture Française Des Pneumatiques Michelin, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 (FR).

(74) Mandataire : **LE CAM, Stéphane** ; Manufacture Française Des Pneumatiques Michelin, 23, place des Carnes-Déchaux, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JO, JP, KE, KG, KH, KN, KP, KR, KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG,

(54) Title: LIGHTWEIGHT TYRE

(54) Titre : PNEUMATIQUE ALLEGE

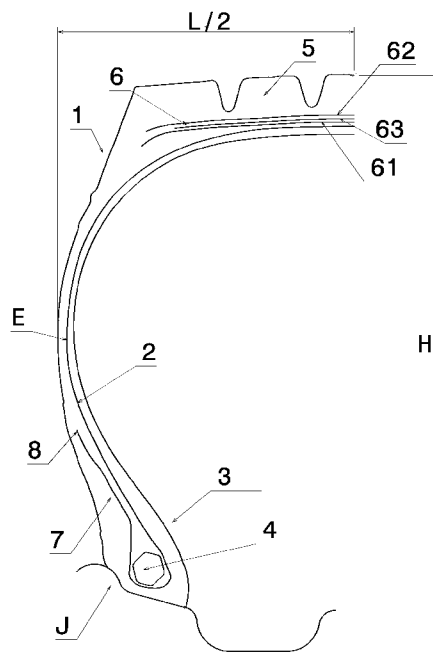


Figure 1

(57) Abstract: The invention relates to a tyre of the heavy duty vehicle type, intended to be mounted on a drop-centre (15° drop centre) wheel rim. According to the invention, two working crown layers and at least one layer of circumferential reinforcing elements is all that is present to form the crown reinforcement over at least 40% of the width of the tread, the absolute value of the difference between the absolute values of the angles α_2 and α_1 being greater than 7°, α_2 being greater than α_1 in terms of absolute value, the mean angle α satisfying the relationship $14+131*\exp(-L/100) < \alpha < 28+110*\exp(-L/100)$ and in a meridian section of the said tyre, the turnup of the carcass reinforcing layer and the main part of the carcass reinforcing layer are coupled and then uncoupled, the turnup of the carcass reinforcing layer and the main part of the carcass reinforcing layer being the only layers of reinforcing elements with an elongation at break of less than 6% present in the sidewall.

(57) Abrégé : L'invention concerne un pneumatique de type poids lourd, destiné à être monté sur une jante creuse (15° drop centre). Selon l'invention, deux couches de sommet de travail et au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur au moins 40% de la largeur de la bande de roulement, la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 étant supérieure à 7°, α_2 étant plus grand que α_1 en valeur absolue, l'angle moyen α satisfaisant la relation $14+131*\exp(-L/100) < \alpha < 28+110*\exp(-L/100)$, et dans une coupe méridienne dudit pneumatique, le retournement de la couche d'armature de carcasse et la partie principale de la couche d'armature de carcasse sont couplés puis découplés, le retournement de la couche d'armature de carcasse et la partie principale de la couche d'armature de carcasse étant les seules couches d'éléments de renforcement dont l'allongement à rupture est inférieur à 6% présentes dans le flanc.

WO 2019/016459 A1

MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM,
PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC,
SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR,
TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée:

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

- 1 -

PNEUMATIQUE ALLEGE

[0001] La présente invention concerne un pneumatique, à armature de carcasse radiale et plus particulièrement un pneumatique destiné à équiper des véhicules portant de lourdes charges et roulant à vitesse soutenue, tels que, par exemple les camions, tracteurs, remorques ou bus routiers.

[0002] D'une manière générale dans les pneumatiques de type poids-lourds, l'armature de carcasse est ancrée de part et d'autre dans la zone du bourrelet et est surmontée radialement par une armature de sommet constituée d'au moins deux couches, superposées et formées de fils ou câbles parallèles dans chaque couche et croisés d'une couche à la suivante en faisant avec la direction circonférentielle des angles compris entre 10° et 45°. Lesdites couches de travail, formant l'armature de travail, peuvent encore être recouvertes d'au moins une couche dite de protection et formée d'éléments de renforcement avantageusement métalliques et extensibles, dits élastiques. Elle peut également comprendre une couche de fils ou câbles métalliques faisant avec la direction circonférentielle un angle compris entre 45° et 90°, cette nappe, dite de triangulation, étant radialement située entre l'armature de carcasse et la première nappe de sommet dite de travail, formée de fils ou câbles parallèles présentant des angles au plus égaux à 45° en valeur absolue. La nappe de triangulation forme avec au moins ladite nappe de travail une armature triangulée, qui présente, sous les différentes contraintes qu'elle subit, peu de déformations, la nappe de triangulation ayant pour rôle essentiel de reprendre les efforts de compression transversale dont est l'objet l'ensemble des éléments de renforcement dans la zone du sommet du pneumatique.

[0003] Des câbles sont dits inextensibles lorsque lesdits câbles présentent sous une force de traction égale à 10% de la force de rupture un allongement relatif au plus égal à 0,2%.

[0004] Des câbles sont dits élastiques lorsque lesdits câbles présentent sous une force de traction égale à la charge de rupture un allongement relatif au moins égal à 3% avec un module tangent maximum inférieur à 150 GPa.

- 2 -

[0005] Des éléments de renforcement circonférentiels sont des éléments de renforcement qui font avec la direction circonférentielle des angles compris dans l'intervalle $+2,5^\circ$, $-2,5^\circ$ autour de 0° .

5 [0006] La direction circonférentielle du pneumatique, ou direction longitudinale, est la direction correspondant à la périphérie du pneumatique et définie par la direction de roulement du pneumatique.

[0007] La direction transversale ou axiale du pneumatique est parallèle à l'axe de rotation du pneumatique.

10 [0008] La direction radiale est une direction coupant l'axe de rotation du pneumatique et perpendiculaire à celui-ci.

[0009] L'axe de rotation du pneumatique est l'axe autour duquel il tourne en utilisation normale.

[0010] Un plan radial ou méridien est un plan qui contient l'axe de rotation du pneumatique.

15 [0011] Le plan médian circonférentiel, ou plan équatorial, est un plan perpendiculaire à l'axe de rotation du pneu et qui divise le pneumatique en deux moitiés.

20 [0012] En ce qui concerne les fils ou câbles métalliques, les mesures de force à la rupture (charge maximale en N), de résistance à la rupture (en MPa), d'allongement à la rupture (allongement total en %) et de module (en GPa) sont effectuées en traction selon la norme ISO 6892 de 1984.

[0013] En ce qui concerne les compositions de caoutchouc, les mesures de module sont effectuées en traction selon la norme AFNOR-NFT-46002 de septembre 1988 : on mesure en seconde élongation (i.e., après un cycle d'accommodation) le module sécant nominal (ou contrainte apparente, en MPa) à 10% d'allongement (conditions normales de température et
25 d'hygrométrie selon la norme AFNOR-NFT-40101 de décembre 1979).

[0014] Lors de la fabrication de tels pneumatiques, la dernière étape consiste à cuire le pneumatique pour permettre la réticulation et/ou vulcanisation des différents mélanges

- 3 -

polymériques constitutifs du pneumatique. Cette étape de cuisson du pneumatique est une étape qui immobilise le pneumatique pendant plusieurs minutes et est considérée à ce titre comme une étape pertinente au regard de la productivité relative à la fabrication d'un pneumatique. En outre, cette étape qui se fait à une température élevée est consommatrice d'énergie. Ces temps de cuisson peuvent également conduire à devoir augmenter le nombre d'outils pour éviter de devoir créer des stocks temporaires de produits attendant leur cuisson, ces stocks ne faisant qu'augmenter si le nombre d'outils n'est pas adapté. Une augmentation du nombre d'outils de cuisson conduit nécessairement à des coûts supplémentaires du fait des machines, de la consommation énergétique et de l'encombrement.

[0015] La durée de la cuisson est notamment imposée par le temps nécessaire pour obtenir des matériaux constitutifs avec les propriétés recherchées sachant que la réticulation et/ou vulcanisation ne se déroule pas de la même façon pour des mélanges radialement ou axialement apparents que pour des mélanges internes. De la même façon, la réticulation et/ou vulcanisation varie selon la nature et les épaisseurs des mélanges.

[0016] Les parties du pneumatique qui présentent les épaisseurs les plus importantes sont d'une part le sommet et plus particulièrement les épaules du pneumatique et d'autre part les zones des bourrelets du pneumatique.

[0017] L'épaisseur du sommet du pneumatique est notamment définie par le nombre de couches d'éléments de renforcements qui forme l'armature sommet du pneumatique, les épaisseurs des différentes couches de mélanges polymériques environnantes étant adaptées.

[0018] L'épaisseur des zones des bourrelets est définie par l'ensemble des constituants desdites zones qui sont des couches d'éléments de renforcement et des couches de mélanges polymériques, l'augmentation du nombre de couches d'éléments de renforcement conduisant le plus souvent à une augmentation du nombre de couches de mélanges polymériques. La dimension de la tringle, et plus précisément sa section, est plus habituellement définie par la dimension et l'usage du pneumatique et est peu variable pour un pneumatique donné quelle que soit l'orientation choisie en termes de conception de ces zones des bourrelets.

- 4 -

[0019] Il est connu que ces zones du pneumatique qui sont parmi les plus épaisses sont constituées des mélanges polymériques dont les temps de vulcanisation de certains vont être parmi les plus longs du fait de leur éloignement des sources de chaleur. Ces zones du pneumatique qui sont parmi les plus épaisses imposent ainsi des temps de vulcanisation minimum pour la cuisson globale du pneumatique.

[0020] D'autre part, certains pneumatiques actuels, dits "routiers", sont destinés à rouler à des vitesses moyennes élevées et sur des trajets de plus en plus longs, du fait de l'amélioration du réseau routier, de la croissance du réseau autoroutier dans le monde et de l'apparition de véhicules à conduite de plus en plus autonome. L'ensemble des conditions, sous lesquelles un tel pneumatique est appelé à rouler, permet sans aucun doute un accroissement du nombre de kilomètres parcourus, l'usure du pneumatique étant moindre. Cette augmentation de la durée de vie en termes kilométriques, conjuguée au fait que de telles conditions d'usage sont susceptibles de se traduire, sous forte charge, par des températures sommet relativement élevées, nécessite une augmentation au moins proportionnelle du potentiel d'endurance de l'armature sommet des pneumatiques.

[0021] Il existe en effet des contraintes au niveau de l'armature de sommet et plus particulièrement des contraintes de cisaillement entre les couches de sommet qui, dans le cas d'une trop forte élévation de la température de fonctionnement au niveau des extrémités de ces couches de sommet, ont pour conséquence l'apparition et la propagation de fissures dans la gomme au niveau desdites extrémités.

[0022] Dans le but d'améliorer l'endurance de l'armature sommet des pneumatiques, la demande française FR 2 728 510 propose de disposer, d'une part entre l'armature de carcasse et la nappe de travail d'armature de sommet, radialement la plus proche de l'axe de rotation, une nappe axialement continue, formée de câbles métalliques inextensibles faisant avec la direction circonférentielle un angle au moins égal à 60° , et dont la largeur axiale est au moins égale à la largeur axiale de la nappe de sommet de travail la plus courte, et d'autre part entre les deux nappes de sommet de travail une nappe additionnelle formée d'éléments métalliques, orientés sensiblement parallèlement à la direction circonférentielle.

[0023] En complément, la demande WO 99/24269 propose notamment, de part et d'autre du plan équatorial et dans le prolongement axial immédiat de la nappe additionnelle

- 5 -

d'éléments de renforcement sensiblement parallèles à la direction circonférentielle, de coupler, sur une certaine distance axiale, les deux nappes de sommet de travail formées d'éléments de renforcement croisés d'une nappe à la suivante pour ensuite les découpler par des profilés de mélange de caoutchouc au moins sur le restant de la largeur commune aux dites deux nappes de travail.

[0024] Par ailleurs, certains usages de pneumatiques sur des véhicules pour poids-lourds par exemple de type « approche chantier » conduit les pneumatiques à subir des chocs lors de roulages sur des sols caillouteux. Ces chocs sont bien entendu néfastes quant aux performances en termes d'endurance.

[0025] Il est encore connu de l'homme du métier d'augmenter le nombre de nappes constituant l'armature sommet pour améliorer l'endurance du pneumatique à l'égard de tels chocs.

[0026] De tels pneumatiques comportent encore usuellement au niveau des bourrelets une ou plusieurs couches d'éléments de renforcement appelés raidisseurs. Ces couches sont le plus souvent constituées d'éléments de renforcement orientés par rapport à la direction circonférentielle d'un angle inférieur à 45°, et le plus souvent inférieur à 25°. Ces couches d'éléments de renforcements ont notamment pour fonction de limiter les déplacements longitudinaux des matériaux constitutifs du bourrelet par rapport à la jante de la roue pour limiter une usure prématurée dudit bourrelet. Elles permettent également de limiter la déformation permanente du bourrelet sur le crochet de jante, due au phénomène de fluage dynamique des matériaux élastomériques. Cette déformation du bourrelet peut empêcher le rechapage des pneumatiques lorsqu'elle est excessive. Elles contribuent encore à la protection des bourrelets du pneumatique contre les agressions subies lors du montage et du démontage des pneumatiques sur les jantes.

[0027] Par ailleurs, dans le cas d'ancrage de l'armature de carcasse réalisé autour d'une tringle, qui consiste à enrouler au moins en partie l'armature de carcasse autour d'une tringle dans chacun des bourrelets en formant un retournement s'étendant plus ou moins haut dans le flanc, les couches d'éléments de renforcement ou raidisseur permettent encore d'éviter ou de retarder le déroulement de l'armature de carcasse lors d'échauffements accidentels et excessifs de la jante.

- 6 -

[0028] Ces couches d'éléments de renforcement ou raidisseurs sont le plus souvent disposées axialement à l'extérieur du retournement de l'armature de carcasse et s'étendent sur une hauteur dans le flanc supérieure à celle du retournement notamment pour couvrir les extrémités libres des éléments de renforcement dudit retournement.

5 [0029] De telles conceptions de pneumatiques sont par exemples décrites dans les documents FR 2779387 ou US 2006/0000199.

[0030] La présence de ces couches d'éléments de renforcement ou raidisseurs complexifient la conception de ces zones des bourrelets du pneumatique. La présence d'une couche supplémentaire d'une part et son agencement par rapport notamment au
10 retournement de l'armature de carcasse et à la tringle d'autre part conduisent à une conception nécessitant des mélanges caoutchouteux supplémentaires pour séparer les extrémités de couches et assurer le positionnement souhaité des différentes extrémités.

[0031] Quelle que soit l'une de ces solutions telles que présentées précédemment, la présence d'une ou plusieurs couches d'éléments de renforcement supplémentaires conduit à
15 une masse plus importante du pneumatique et à des coûts de fabrication des pneumatiques plus importants, d'une part du fait des couches supplémentaires et d'autre part du fait de temps de cuisson plus important.

[0032] Il est par ailleurs connu de l'homme du métier qu'il peut être souhaitable de modifier les conceptions de pneumatiques notamment en vue de l'amélioration de
20 performances en termes de résistance au roulement conduisant à un allègement du pneumatique.

[0033] Un tel allègement peut concerner le sommet mais alors il faut veiller à conserver des performances du pneumatique en termes d'endurance acceptables.

[0034] La demande WO2013053879 décrit par exemple un pneumatique dont
25 l'armature sommet comporte une couche d'éléments de renforcement dont la présence peut permettre de diminuer le nombre de couches d'éléments de renforcement et en conséquence le volume de mélanges polymériques ou bien la dimension des éléments de renforcement de certaines couches d'éléments de renforcement, notamment leur diamètre, et donc les épaisseurs des mélanges polymériques formant ces couches.

- 7 -

[0035] L'allègement du pneumatique peut encore concerner les zones du bourrelet mais là encore il faut veiller à conserver des performances du pneumatique en termes d'endurance acceptables.

5 [0036] Il est par exemple connu de la demande de brevet WO 10/055118 d'utiliser des câbles d'armature de carcasse fortement pénétrés par des mélanges polymériques, ceux-ci étant avantageusement positionnées au sein du câble lors de sa fabrication, pour diminuer les volumes de certains mélanges polymériques constitutifs du pneumatique ou bien supprimer des couches de mélanges polymériques prévues habituellement pour protéger les éléments de renforcement de l'armature de carcasse lors de l'utilisation du pneumatique. De
10 telles réalisations peuvent permettre d'alléger les pneumatiques.

[0037] De telles conceptions de pneumatiques peuvent conduire à diminuer les temps de cuisson du pneumatique pour aboutir à la bonne vulcanisation des mélanges polymériques assurant les propriétés souhaitées du pneumatique. Cette diminution du temps de cuisson conduit par ailleurs à des coûts énergétiques pour la production de pneumatiques
15 qui peuvent être diminués voire à une productivité améliorée du fait de temps d'occupation des moules de cuisson réduits.

[0038] Lorsque les diminutions d'épaisseur concernent à la fois la zone du sommet du pneumatique et la zone des bourrelets du pneumatique, il faut veiller à ce que les temps de cuisson souhaités soient bien respectés dans chacune des zones.

20 [0039] Il est ainsi par exemple connu du document US 4568259 des structures de moules de cuisson de pneumatiques complexes pour permettre des transferts de chaleur différents selon les zones du pneumatiques. De tels moules sont complexes à réaliser et en outre conduisent à des procédés de fabrication des pneumatiques plus onéreux.

[0040] Il est par ailleurs connu de l'homme du métier du pneumatique qu'il est possible
25 de modifier le temps nécessaire à la polymérisation des mélanges par l'ajout d'accélérateur ou de retardateur de vulcanisation. De tels exemples sont par exemple décrits dans les revues des Techniques de l'ingénieur « Caoutchouc : méthodes d'obtention et propriétés » sous la référence AM7705 V1 du 10 janvier 2015 issu de « Matériaux Plastiques et composites » par Yves Zélicourt et « Matières premières du caoutchouc » sous la référence

- 8 -

AM8010 V1 du 10 décembre 2016 issu de « Matériaux Plastiques et composites » par Claude Janin. Il est ainsi possible de modifier les mélanges polymériques dans le sommet et les zones du bourrelet du pneumatique pour adapter les temps nécessaires à la polymérisation, au risque toutefois de modifier les propriétés des pneumatiques du fait de ces constituants. Par ailleurs, les coûts de production risquent d'être augmentés notamment parce que les mélanges devront être adaptés en fonction de la dimension ; cela signifie que des mélanges polymériques différents doivent être fabriqués et stockés pour pouvoir réaliser différentes dimensions de pneumatiques.

[0041] Les inventeurs se sont ainsi donnés pour mission la conception de pneumatiques allégés dont les performances notamment d'endurance sont conservées et dont les coûts de fabrication sont diminués.

[0042] Ce but est atteint selon l'invention par un pneumatique pour véhicule de type poids lourd, destiné à être monté sur une jante creuse de type 15° drop centre, à armature de carcasse radiale, constituée d'une unique couche d'armature de carcasse formée d'éléments de renforcement insérés entre deux couches de calandrage de mélange polymérique, ledit pneumatique comprenant une armature de sommet comprenant deux couches de sommet de travail d'éléments de renforcement croisés d'une nappe à l'autre en faisant avec la direction circonférentielle des angles (α_1 , α_2) supérieurs à 8°, lesdits angles α_1 et α_2 étant orientés de part et d'autre de la direction circonférentielle, et au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels, l'armature de sommet étant coiffée radialement d'une bande de roulement, ladite bande de roulement étant réunie à deux bourrelets par l'intermédiaire de deux flancs, la couche d'éléments de renforcement de l'armature de carcasse étant ancrée dans chacun des bourrelets par retournement autour d'une tringle pour former un retournement de l'armature de carcasse, ledit retournement de l'armature de carcasse étant séparée de l'armature de carcasse par une première couche de mélange(s) polymérique(s) s'étendant radialement depuis la tringle jusqu'au moins l'extrémité du retournement et ledit retournement de l'armature de carcasse étant axialement vers l'extérieur au contact d'une deuxième couche de mélange polymérique, elle-même au moins au contact d'une troisième couche de mélange polymérique formant la surface extérieur du pneumatique dans la zone du bourrelet, ladite troisième couche de mélange polymérique étant destinée notamment à venir au contact de la jante, ladite

- 9 -

troisième couche de mélange polymérique étant radialement vers l'extérieur au contact d'une quatrième couche de mélange polymérique formant la surface extérieure d'un flanc :

5 - les deux couches de sommet de travail et ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels étant seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur au moins 40% de la largeur axiale de l'armature sommet,

10 - les éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus extérieure formant un angle α_2 avec la direction circonférentielle supérieur en valeur absolue à l'angle α_1 formé par les éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus intérieure avec la direction circonférentielle, la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 étant supérieure à 7° ,

- l'angle moyen α satisfaisant la relation :

$$14+131*\exp(-L/100) < \alpha < 28+110*\exp(-L/100),$$

α étant défini par la relation $\text{Arctan}((\tan(|\alpha_1|)*\tan(|\alpha_2|))^{1/2})$, L étant la largeur maximum du pneumatique mesurée selon la direction axiale et exprimée en mm,

15 - dans une coupe méridienne dudit pneumatique, la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle est comprise entre 45 et 90% de la distance entre le point axialement le plus extérieur de la partie principale de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle,

20 - dans une coupe méridienne dudit pneumatique, le retournement de l'armature de carcasse et l'armature de carcasse sont les seules couches d'éléments de renforcement dont l'allongement à rupture est inférieur à 6 % présentes dans une zone du flanc constituant au moins 90% de la surface du flanc comprise radialement entre l'extrémité du retournement et le point radialement le plus à l'extérieur de la tringle,

25 - dans une coupe méridienne dudit pneumatique, radialement vers l'extérieur, à partir d'un point C du retournement situé à une distance du point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle comprise entre 30 et 55% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, le retournement de l'armature de carcasse et l'armature de carcasse

- 10 -

5 sont couplés sur une longueur comprise entre 15 et 65% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, pour être ensuite découplés par la première couche de mélange(s) polymérique(s) jusqu'à l'extrémité du retournement sur une longueur comprise entre 5 et 40 % de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

10 **[0043]** Au sens de l'invention, une jante creuse de type 15° drop center ou jante à seat coincé est une jante monobloc, telle que définie dans l'ETRTO, dont les sièges destinés à recevoir les bourrelets du pneumatique présentent une forme tronconique, l'angle formé avec la direction axiale étant sensiblement équivalant à 15°. Ces sièges sont par ailleurs prolongés par des crochets de jante de hauteur réduite par rapport à des crochets de jantes à bases plates dont les sièges de jante présentent des formes sensiblement cylindriques.

[0044] La largeur L et les différents rayons sont mesurés sur un pneumatique monté sur sa jante nominale et gonflé à sa pression nominale, et sont exprimés en millimètres.

15 **[0045]** Les angles α_1 et α_2 , exprimés en degré, sont également mesurés sur une coupe du pneumatique. Les mesures d'angles sont selon l'invention réalisées au niveau du plan médian circonférentiel.

20 **[0046]** Avantageusement l'angle α_1 de la couche de travail radialement la plus intérieure est inférieur à 20° pour assurer une meilleure transition avec la couche d'éléments de renforcement circonférentiels.

[0047] La position du point axialement le plus extérieur de la partie principale de la couche d'armature de carcasse est déterminée sur un pneumatique monté et gonflé selon les conditions nominales. Cette mesure peut par exemple être réalisée selon une technique de tomographie.

25 **[0048]** Les positions des points radialement le plus intérieur et radialement le plus extérieur du cercle circonscrit à la tringle sont déterminées sur une coupe d'un pneumatique, dont l'écartement des bourrelets est le même que lorsque le pneumatique est monté sur la jante de montage préconisée par l'ETRTO, celui-ci étant donc ni monté ni gonflé.

- 11 -

5 [0049] De la même façon, les différentes distances, notamment mesurées depuis le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, sont mesurées sur une coupe d'un pneumatique, dont l'écartement des bourrelets est le même que lorsque le pneumatique est monté sur la jante de montage préconisée par l'ETRTO, celui-ci étant donc ni monté ni gonflé.

10 [0050] Au sens de l'invention, la couche d'armature de carcasse et le retournement d'armature de carcasse sont dits couplés si les éléments de renforcement respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse sont séparés par une épaisseur de mélange caoutchouteux sensiblement constante et d'au plus 5 mm sur une longueur supérieure à 15% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle. L'épaisseur de mélange caoutchouteux séparant les éléments de renforcement respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse est mesurée selon la direction normale aux éléments de renforcement de l'armature de carcasse. 15
Avantageusement selon l'invention, les éléments de renforcement respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse sont séparés par une épaisseur de mélange caoutchouteux sensiblement constante d'au plus 3.5 mm et de préférence ils sont séparés par une épaisseur de mélange caoutchouteux sensiblement constante d'au moins 0.8 mm et de préférence encore par une épaisseur de mélange caoutchouteux sensiblement constante d'au moins 2.5 mm. 20

[0051] Au sens de l'invention, une épaisseur de mélange caoutchouteux sensiblement constante séparant les éléments de renforcement respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse est une épaisseur qui ne varie pas de plus de 0.5 mm. Les variations d'épaisseur ne sont alors dues qu'aux phénomènes de fluage 25
lors de la fabrication et de la cuisson du pneumatique.

[0052] Au sens de l'invention, la couche d'armature de carcasse et le retournement d'armature de carcasse sont dits découplés si, radialement à l'extérieur de la zone de couplage, l'épaisseur de mélange caoutchouteux séparant les éléments de renforcement respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse est supérieure à celle de la zone de couplage. Les éléments de renforcement respectifs de la 30

- 12 -

couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse sont alors
avantageusement séparés par une épaisseur de mélange caoutchouteux comprise entre 3 et
8 mm, ladite épaisseur de mélange caoutchouteux étant mesurée selon la direction normale
aux éléments de renforcement de l'armature de carcasse entre les éléments de renforcement
5 respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse.
De préférence selon l'invention, dans la zone de découplage, les éléments de renforcement
respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse
sont séparés d'au plus 6 mm et de préférence ils sont séparés d'au moins 4 mm.

[0053] Au sens de l'invention, la première couche de mélange(s) polymérique(s) peut
10 être constituée de plusieurs mélanges polymériques dont les propriétés de rigidité et plus
spécifiquement dont les modules d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement peuvent
varier. Dans le cas de plusieurs mélanges polymériques constituant la première couche, ils
forment avantageusement un gradient de rigidité décroissant depuis la tringle vers
l'extrémité radialement extérieure de ladite première couche.

[0054] Avantageusement encore, le pneumatique selon l'invention est destiné à être
15 gonflé à une pression de gonflage P supérieure ou égale à 6.5 bar.

[0055] De préférence selon l'invention, ladite au moins une couche d'éléments de
renforcement circonférentiels est continue axialement et de préférence encore centrée sur le
plan médian circonférentiel.

[0056] De préférence selon l'invention, les éléments de renforcement desdites deux
20 couches de sommet de travail sont métalliques.

[0057] Les inventeurs ont su mettre en évidence qu'un pneumatique ainsi réalisé selon
l'invention peut être fabriqué à un coût inférieur comparé aux pratiques usuelles. Il est
notamment par exemple possible de diminuer le temps de cuisson dudit pneumatique pour
25 des conditions de température et de pression données dans le moule de cuisson.

[0058] Le pneumatique ainsi défini selon l'invention présente effectivement en
comparaison de pneumatiques plus usuels à la fois un sommet et des zones de bourrelets
allégés dont les temps de cuisson nécessaires à l'obtention des propriétés souhaitées sont
sensiblement équivalents pour le sommet et les zones de bourrelets et inférieurs aux temps

- 13 -

de cuisson des pneumatiques plus usuels. Cette réduction des temps de cuisson est liée à la meilleure montée en température des mélanges polymériques du fait des épaisseurs plus faibles.

5 [0059] Le pneumatique ainsi défini selon l'invention permet de réduire le temps de cuisson sans nécessité une adaptation de l'un ou l'autre des mélanges polymériques pour réduire ou augmenter le temps nécessaire à la vulcanisation qui en outre serait différente en fonction des dimensions du pneumatique. Il n'est pas non plus nécessaire de concevoir des moules complexes et onéreux avec des matériaux différents pour obtenir des conductivités thermiques variant localement et encore une fois spécifique en termes de conception en
10 fonction de la dimension du pneumatique.

[0060] Par ailleurs, l'allègement de l'armature sommet et des zones du bourrelet du pneumatique s'accompagne d'une simplification de fabrication et d'une diminution des coûts de fabrication.

15 [0061] Contre toute attente, les résultats ont effectivement mis en évidence que les pneumatiques selon l'invention peuvent être allégés en diminuant le nombre de couches constitutives de l'armature sommet tout en conservant voire améliorant les propriétés d'endurance du sommet du pneumatique notamment à l'égard de chocs se produisant sur la bande de roulement par exemple lors de roulage sur sol caillouteux. Il est en effet connu de l'homme du métier que pour améliorer les performances d'endurance de l'armature sommet
20 d'un pneumatique à l'égard de ce type de chocs, il est usuel d'augmenter le nombre de couches d'éléments de renforcement.

[0062] Les inventeurs pensent interpréter ces résultats du fait de l'angle formé avec la direction circonférentielle par les éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus intérieure qui est plus petit en valeur absolue que celui formé par
25 les éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus extérieure. Ils ont constaté que cet angle plus petit semble entraîner un retard dans la prise de tension par les éléments de renforcement lors d'un tel choc. Usuellement, lors de chocs comparables à ceux observés lors d'un roulage sur sol caillouteux la rupture d'éléments de renforcement si elle intervient s'observe sur la couche radialement la plus intérieure. Ces
30 constats semblent indiquer que face à ce type d'agressions, la différence d'angles des

- 14 -

éléments de renforcement entre les deux couches de sommet de travail permet d'améliorer les performances d'endurance du pneumatique tout en diminuant le nombre de couches de l'armature de sommet.

[0063] Avantageusement selon l'invention, le ratio d'utilisation du potentiel de rupture $F2/FR2$ de la couche de travail radialement la plus extérieure étant inférieur à $1/6$, dans lequel :

$FR2$ est la force rupture en extension uniaxiale des câbles de la couche de travail radialement la plus extérieure,

$$F2 = p_2 * Tc * [(\tan(|\alpha1|)/(\tan(|\alpha1|)+\tan(|\alpha2|))) / \cos^2(|\alpha2|) + C_F], \text{ avec}$$

$$Tc = 0.078 * P * Rs * (1 - (Rs^2 - RL^2) / (2 * Rt * Rs)),$$

P : la pression de gonflage du pneumatique, exprimée en bar,

$$C_F = 0.00035 * (\min((L-80) / \sin(|\alpha1|), (L-80) / \sin(|\alpha2|), 480) - 480),$$

p_2 : le pas de pose des éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus extérieure, mesuré perpendiculairement aux éléments de renforcement au niveau du plan médian circonférentiel,

$$Rs = Re - Es,$$

Re : rayon extérieur du pneumatique mesuré au point radialement le plus extérieur sur la surface de la bande de roulement du pneumatique, ladite surface étant extrapolée pour combler les éventuels creux,

Es : distance radiale entre le point radialement le plus à l'extérieur du pneumatique et sa projection orthogonale sur la face radialement extérieure d'un élément de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus intérieure,

RL : moyenne des rayons des points axialement les plus à l'extérieur de la partie principale de la couche d'armature de carcasse de chaque côté du pneumatique,

Rt : le rayon du cercle passant par trois points situés sur la surface extérieure de la bande de roulement en dehors des creux, définis à partir d'une extrémité d'épaulement à des distances axiales respectives égales à $1/4$, $1/2$ et $3/4$ de la largeur axiale de la bande de roulement.

[0064] L'épaisseur Es et le pas p_2 sont mesurés sur une coupe du pneumatique et sont exprimés en millimètres.

- 15 -

[0065] Les inventeurs font encore le constat que le choix de la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles précités α_1 et α_2 associé à l'angle moyen α et au ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_2/FR_2 tels que définis selon cette réalisation avantageuse de l'invention peuvent permettre d'éliminer la couche de protection usuellement mise en place radialement à l'extérieur des autres couches de l'armature de sommet. Une telle couche est habituellement présente pour être sacrifiée en cas d'agressions du pneumatique de type coupures pouvant venir altérer l'intégrité d'éléments de renforcement métalliques par des phénomènes de corrosion associés à la fatigue desdits éléments de renforcement. Les inventeurs font effectivement le constat que les éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus extérieure, d'un pneumatique selon l'invention, sont moins sollicités lors du gonflage du pneumatique ou bien lors de son utilisation en roulage normal que les éléments de renforcement d'une couche de sommet de travail radialement la plus extérieure d'un pneumatique plus usuel ; un tel pneumatique plus usuel présente des différences d'angles en valeur absolue entre les éléments de renforcement des différentes couches de travail plus petites, un angle des éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus intérieure supérieur ou égal en valeur absolue à celui des éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus extérieure et un ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_2/FR_2 plus important. Les éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus extérieure d'un pneumatique selon l'invention présentent ainsi des propriétés d'endurance bien supérieures à ceux d'un pneumatique plus usuel ; les inventeurs font ainsi le constat que la suppression de la couche de protection est rendue possible et permet de contribuer à l'allègement du pneumatique. En outre, la présence de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels autorise un angle moyen α des éléments de renforcements des deux couches de sommet de travail supérieur à l'angle moyen défini par les éléments de renforcements des deux couches de sommet de travail dans les pneumatiques plus usuels. En effet, la rigidité circonférentielle apporté par la présence de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels permet d'augmenter les angles formés par les éléments de renforcement de chacune des couches de sommet de travail avec la direction circonférentielle, lesdits angles semblant ainsi favoriser le fonctionnement du pneumatique et notamment sa manœuvrabilité lors de roulages sous fortes charges ou bien avec un angle formé avec la direction d'avancement très important.

- 16 -

Les inventeurs ont ainsi su mettre en évidence que les propriétés dynamiques du pneumatique, notamment la rigidité de dérive, sont conservées voire améliorées quel que soit l'usage.

5 [0066] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 est supérieure ou égale à 10° et de préférence supérieure à 14° . Selon ce mode de réalisation, et conformément aux interprétations données ci-dessus, il va être possible d'améliorer encore les performances d'endurance des éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus extérieure et/ou améliorer encore les performances du pneumatique à l'égard de chocs tels
10 que ceux subis lors de roulage sur des sols caillouteux.

[0067] De préférence, la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 est inférieure à 25° et de préférence encore inférieure à 20° . Au-delà de ces valeurs, le pneumatique serait susceptible de présenter des usures irrégulières dans certaines conditions d'utilisation.

15 [0068] De préférence encore selon l'invention pour améliorer encore les performances du pneumatique à l'égard de chocs tels que ceux subis lors de roulage sur des sols caillouteux, l'angle moyen α satisfait la relation : $\alpha > 20 + 164 * \exp(-L/100)$.

[0069] Avantageusement encore selon l'invention, le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_2/FR_2 de la couche de travail radialement la plus extérieure est inférieur à $1/8$. Un
20 tel ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_2/FR_2 contribue encore à améliorer les performances d'endurance des éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus extérieure lors de l'utilisation du pneumatique.

[0070] De préférence selon l'invention, le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_1/FR_1 de la couche de travail radialement la plus intérieure est inférieur à $1/3$, dans lequel :
25 FR_1 est la force rupture en extension uniaxiale des câbles de la couche de travail radialement la plus intérieure,

$$F_1 = p_1 * T_c * [(\tan(|\alpha_2|)/(\tan(|\alpha_1|)+\tan(|\alpha_2|))) / \cos^2(|\alpha_1|) + C_F], \text{ avec}$$

- 17 -

p_1 : le pas de pose des éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus intérieure, mesuré perpendiculairement aux éléments de renforcement au niveau du plan médian circonférentiel.

5 [0071] De préférence encore, le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F1/FR1 de la couche de travail radialement la plus intérieure est au moins 30 % supérieur au ratio d'utilisation du potentiel de rupture F2/FR2 de la couche de travail radialement la plus extérieure.

[0072] Selon un mode de réalisation de l'invention, les éléments de renforcement des couches de sommet de travail sont des câbles métalliques inextensibles.

10 [0073] Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, les deux couches de sommet de travail et ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur au moins 60% de la largeur axiale de l'armature sommet et avantageusement encore sur au moins 80% de la largeur axiale de l'armature sommet. Ces modes de réalisations avantageux de
15 l'invention vont dans le sens d'un allègement encore plus important du pneumatique.

[0074] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, optimisant l'amincissement du sommet du pneumatique, les deux couches de sommet de travail et ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur la totalité de la largeur axiale de l'armature sommet.

20 [0075] Selon une variante avantageuse de réalisation de l'invention, ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels présente une largeur axiale supérieure à $0.5xL$.

[0076] Les largeurs axiales des couches d'éléments de renforcement sont mesurées sur une coupe transversale d'un pneumatique, le pneumatique étant donc dans un état non
25 gonflé.

[0077] Selon une réalisation préférée de l'invention, les deux couches de sommet de travail présentent des largeurs axiales différentes, la différence entre la largeur axiale de la

- 18 -

couche de sommet de travail axialement la plus large et la largeur axiale de la couche de sommet de travail axialement la moins large étant comprise entre 10 et 30 mm.

[0078] Selon un mode de réalisation préférée de l'invention, ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels est radialement disposée entre deux couches de sommet de travail.

[0079] Selon ce mode de réalisation de l'invention, ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels permet de limiter de manière plus importante les mises en compression des éléments de renforcement de l'armature de carcasse qu'une couche semblable mise en place radialement à l'extérieur des couches de travail. Elle est préférablement radialement séparée de l'armature de carcasse par au moins une couche de travail de façon à limiter les sollicitations desdits éléments de renforcement et ne pas trop les fatiguer.

[0080] Avantageusement encore selon l'invention, les largeurs axiales des couches de sommet de travail radialement adjacentes à ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont supérieures à la largeur axiale de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels et de préférence, lesdites couches de sommet de travail adjacentes à ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont de part et d'autre du plan équatorial et dans le prolongement axial immédiat de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels couplées sur une largeur axiale, pour être ensuite découplées par une couche de mélange de caoutchouc au moins sur le restant de la largeur commune aux dites deux couches de travail.

[0081] Au sens de l'invention, des couches de sommet de travail sont dites couplées si les éléments de renforcement respectifs de chacune des couches sont séparés radialement d'une distance inférieure au diamètre moyen du cercle circonscrit aux éléments de renforcement, ladite épaisseur de caoutchouc étant mesurée radialement entre les génératrices respectivement radialement supérieure et inférieure desdits éléments de renforcement.

[0082] Le diamètre moyen du cercle circonscrit aux éléments de renforcement est défini comme étant le diamètre moyen des cercles circonscrits aux éléments de renforcement de chacune des couches de sommet de travail.

5 [0083] La présence de tels couplages entre les couches de sommet de travail adjacentes à ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels permettent la diminution des contraintes de tension agissant sur les éléments circonférentiels axialement le plus à l'extérieur et situé le plus près du couplage.

10 [0084] L'épaisseur des profilés de découplage entre les couches de sommet de travail, axialement extérieurs à la zone de couplage, mesurée au droit des extrémités de la nappe de travail la moins large, sera au moins égale à deux millimètres, et préférentiellement supérieure à 2,5 mm.

15 [0085] Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, les éléments de renforcement de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont des éléments de renforcement métalliques présentant un module sécant à 0,7 % d'allongement compris entre 10 et 120 GPa et un module tangent maximum inférieur à 150 GPa.

[0086] Selon une réalisation préférée, le module sécant des éléments de renforcement à 0,7 % d'allongement est inférieur à 100 GPa et supérieur à 20 GPa, de préférence compris entre 30 et 90 GPa et de préférence encore inférieur à 80 GPa.

20 [0087] De préférence également, le module tangent maximum des éléments de renforcement est inférieur à 130 GPa et de préférence encore inférieur à 120 GPa.

[0088] Les modules exprimés ci-dessus sont mesurés sur une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement déterminée avec une précontrainte de 20 MPa ramenée à la section de métal de l'élément de renforcement, la contrainte de traction correspondant à une tension mesurée ramenée à la section de métal de l'élément de renforcement.

25

[0089] Les modules des mêmes éléments de renforcement peuvent être mesurés sur une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement déterminée avec une

- 20 -

précontrainte de 10 MPa ramenée à la section globale de l'élément de renforcement, la contrainte de traction correspondant à une tension mesurée ramenée à la section globale de l'élément de renforcement. La section globale de l'élément de renforcement est la section d'un élément composite constitué de métal et de caoutchouc, ce dernier ayant notamment pénétré l'élément de renforcement pendant la phase de cuisson du pneumatique.

[0090] Selon cette formulation relative à la section globale de l'élément de renforcement, les éléments de renforcement des parties axialement extérieures et de la partie centrale d'au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont des éléments de renforcement métalliques présentant un module sécant à 0,7 % d'allongement compris entre 5 et 60 GPa et un module tangent maximum inférieur à 75 GPa.

[0091] Selon une réalisation préférée, le module sécant des éléments de renforcement à 0,7 % d'allongement est inférieur à 50 GPa et supérieur à 10 GPa, de préférence compris entre 15 et 45 GPa et de préférence encore inférieure à 40 GPa.

[0092] De préférence également, le module tangent maximum des éléments de renforcement est inférieur à 65 GPa et de préférence encore inférieur à 60 GPa.

[0093] Selon un mode de réalisation préféré, les éléments de renforcements de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont des éléments de renforcement métalliques présentant une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement relatif ayant des faibles pentes pour les faibles allongements et une pente sensiblement constante et forte pour les allongements supérieurs. De tels éléments de renforcement de la nappe additionnelle sont habituellement dénommés éléments "bi-module".

[0094] Selon une réalisation préférée de l'invention, la pente sensiblement constante et forte apparaît à partir d'un allongement relatif compris entre 0,1% et 0,5%.

[0095] Les différentes caractéristiques des éléments de renforcement énoncées ci-dessus sont mesurées sur des éléments de renforcement prélevés sur des pneumatiques.

[0096] Des éléments de renforcement plus particulièrement adaptés à la réalisation d'au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels selon l'invention sont par

- 21 -

exemple des assemblages de formule 21.23, dont la construction est $3 \times (0.26 + 6 \times 0.23)$ 4.4/6.6 SS ; ce câble à torons est constitué de 21 fils élémentaires de formule $3 \times (1+6)$, avec 3 torons tordus ensembles chacun constitué de 7 fils, un fil formant une âme centrale de diamètre égal à 26/100 mm et 6 fils enroulés de diamètre égal à 23/100 mm. Un tel câble présente un module sécant à 0,7% égal à 45 GPa et un module tangent maximum égal à 98 GPa, mesurés sur une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement déterminée avec une précontrainte de 20 MPa ramenée à la section de métal de l'élément de renforcement, la contrainte de traction correspondant à une tension mesurée ramenée à la section de métal de l'élément de renforcement. Sur une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement déterminée avec une précontrainte de 10 MPa ramenée à la section globale de l'élément de renforcement, la contrainte de traction correspondant à une tension mesurée ramenée à la section globale de l'élément de renforcement, ce câble de formule 21.23 présente un module sécant à 0,7% égal à 23 GPa et un module tangent maximum égal à 49 GPa.

[0097] De la même façon, un autre exemple d'éléments de renforcement est un assemblage de formule 21.28, dont la construction est $3 \times (0.32 + 6 \times 0.28)$ 6.2/9.3 SS. Ce câble présente un module sécant à 0,7% égal à 56 GPa et un module tangent maximum égal à 102 GPa, mesurés sur une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement déterminée avec une précontrainte de 20 MPa ramenée à la section de métal de l'élément de renforcement, la contrainte de traction correspondant à une tension mesurée ramenée à la section de métal de l'élément de renforcement. Sur une courbe contrainte de traction en fonction de l'allongement déterminée avec une précontrainte de 10 MPa ramenée à la section globale de l'élément de renforcement, la contrainte de traction correspondant à une tension mesurée ramenée à la section globale de l'élément de renforcement, ce câble de formule 21.28 présente un module sécant à 0,7% égal à 27 GPa et un module tangent maximum égal à 49 GPa.

[0098] L'utilisation de tels éléments de renforcement dans au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels permet notamment de conserver des rigidités de la couche satisfaisante y compris après les étapes de conformation et de cuisson dans des procédés de fabrication usuels.

- 22 -

[0099] Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, les éléments de renforcement circonférentiels peuvent être formés d'éléments métalliques inextensibles et coupés de manière à former des tronçons de longueur très inférieure à la circonférence de la couche la moins longue, mais préférentiellement supérieure à 0,1 fois ladite circonférence, les coupures entre tronçons étant axialement décalées les unes par rapport aux autres. De préférence encore, le module d'élasticité à la traction par unité de largeur de la couche additionnelle est inférieur au module d'élasticité à la traction, mesuré dans les mêmes conditions, de la couche de sommet de travail la plus extensible. Un tel mode de réalisation permet de conférer, de manière simple, à la couche d'éléments de renforcement circonférentiels un module pouvant facilement être ajusté (par le choix des intervalles entre tronçons d'une même rangée), mais dans tous les cas plus faible que le module de la couche constituée des mêmes éléments métalliques mais continus, le module de la couche additionnelle étant mesuré sur une couche vulcanisée d'éléments coupés, prélevée sur le pneumatique.

[00100] Selon un troisième mode de réalisation de l'invention, les éléments de renforcement circonférentiels sont des éléments métalliques ondulés, le rapport a/λ de l'amplitude d'ondulation sur la longueur d'onde étant au plus égale à 0,09. De préférence, le module d'élasticité à la traction par unité de largeur de la couche additionnelle est inférieur au module d'élasticité à la traction, mesuré dans les mêmes conditions, de la couche de sommet de travail la plus extensible.

[00101] Les essais réalisés ont par ailleurs montré que les zones des bourrelets des pneumatiques ainsi réalisés selon l'invention contribuent à une diminution de la masse des pneumatiques en comparaison de pneumatiques de conception plus usuelle, comportant par exemple des couches d'éléments de renforcement supplémentaires de type raidisseurs, présentent des performances en termes d'endurance des zones des bourrelets, au moins aussi bonnes que celles desdits pneumatiques de conception plus usuelle, voire supérieures.

[00102] Ces résultats sont d'autant plus surprenants que les conceptions plus usuelles des zones des bourrelets de ce type de pneumatiques comportent un retournement d'armature de carcasse tel que la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle est

- 23 -

inférieure à 45 % de la distance entre le point axialement le plus extérieur de la partie principale de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle pour notamment améliorer les performances du pneumatique en termes d'endurance. En effet, il est usuel de concevoir des pneumatiques avec un retournement d'armature de carcasse de longueur réduite pour augmenter la distance entre le retournement d'armature de carcasse et l'armature de carcasse, et ainsi limiter au mieux les déformations de cisaillement qui s'initient entre l'armature de carcasse et son retournement notamment du fait des phénomènes de déradialisation qui apparaissent lors du roulage du pneumatique.

10 **[00103]** Il est également usuel dans la conception des pneumatiques dont l'armature de carcasse présente un retournement, destinés notamment à être monté sur une jante creuse (15° drop center) ou jante à seat coincé et à équiper des véhicules portant de lourdes charges, d'éviter un rapprochement et donc d'autant plus un couplage du retournement avec l'armature de carcasse de façon à prévenir tous risques de cisaillement entre l'armature de carcasse et son retournement qui vient pénaliser la première couche de mélange polymérique qui les sépare.

15 **[00104]** Les inventeurs ont ainsi su mettre en évidence que les pneumatiques réalisés conformément à l'invention et qui présentent notamment un retournement de l'armature carcasse avec une longueur supérieure aux conceptions plus usuelles, un couplage du retournement avec l'armature carcasse suivi d'un découplage dudit retournement et de l'armature de carcasse, associés aux dimensionnements et positionnement relatifs des différents éléments constitutifs de la zone du bourrelet du pneumatique, permettent d'alléger le pneumatique et contre toute attente de conserver des propriétés en termes d'endurance des zones des bourrelets satisfaisantes, voire de les améliorer.

25 **[00105]** Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, la zone de découplage peut être constituée d'une première partie, dite de transition, prolongeant la zone de couplage dans laquelle l'épaisseur de mélange caoutchouteux séparant les éléments de renforcement respectifs de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse augmente et d'une deuxième partie radialement la plus extérieure dans laquelle l'épaisseur de mélange caoutchouteux séparant les éléments de renforcement respectifs de la

30

- 24 -

couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse est sensiblement constante.

5 [00106] Le découplage entre le retournement et l'armature de carcasse qui suit la zone de couplage est avantageusement obtenue par une augmentation de l'épaisseur de la première couche de mélange(s) polymérique(s). Ce découplage permet de venir compenser la diminution de la tension dans les éléments de renforcement de l'armature de carcasse lorsque l'on s'approche de l'extrémité de son retournement pour absorber les contraintes de cisaillement entre l'armature de carcasse et son retournement.

10 [00107] Avantageusement selon l'invention, la longueur de découplage est comprise entre 15 et 35% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

15 [00108] De préférence selon l'invention, le retournement de l'armature de carcasse et l'armature de carcasse sont couplés sur une longueur comprise entre 25 et 40% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

[00109] Avantageusement selon l'invention, dans une coupe méridienne dudit pneumatique, l'extrémité radialement extérieure de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est radialement extérieure à l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse.

20 [00110] Selon une variante de réalisation de l'invention dans une coupe méridienne des zones des bourrelets du pneumatique, l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse est radialement extérieure à l'extrémité radialement extérieure de la deuxième couche de mélange polymérique.

25 [00111] Selon d'autres variantes de réalisation de l'invention, dans une coupe méridienne des zones des bourrelets du pneumatique, l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse est radialement intérieure à l'extrémité radialement extérieure de la deuxième couche de mélange polymérique.

- 25 -

[00112] Avantageusement encore selon d'autres variantes de réalisations des zones des bourrelets du pneumatique selon l'invention, l'extrémité radialement extérieure de la deuxième couche de mélange polymérique est radialement extérieure à l'extrémité radialement extérieure de la troisième couche de mélange polymérique.

5 [00113] Avantageusement selon l'invention, l'extrémité radialement intérieure de la deuxième couche de mélange polymérique est radialement comprise entre le point radialement le plus extérieur du cercle circonscrit à la tringle et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle. Ce positionnement est déterminé sur une coupe
10 d'un pneumatique, dont l'écartement des bourrelets est le même que lorsque le pneumatique est monté sur la jante de montage préconisée par l'ETRTO, celui-ci étant donc ni monté ni gonflé.

[00114] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement des couches de calandrage de la couche d'armature de carcasse est compris entre 4 et 16 MPa et de préférence entre 8 et 12 MPa. Ces valeurs
15 permettent notamment de définir le compromis souhaité entre les performances d'endurance de la zone des bourrelets du pneumatique et ses performances en termes de résistance au roulement. Ces valeurs permettent par ailleurs, dans le cas d'une armature sommet constituée uniquement des deux couches de travail, d'assurer une meilleure cohésion entre l'armature sommet et l'armature carcasse.

20 [00115] De préférence selon l'invention, le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est inférieur ou égal au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse. Ce choix permet notamment de concentrer les efforts de cisaillement au sein de la première couche de mélange polymérique.

25 [00116] De préférence encore selon l'invention, le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est supérieur à 50% du module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse et de préférence est supérieur à 70 % du module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse. Ce choix

- 26 -

permet de maintenir les efforts de cisaillement au sein de la première couche de mélange(s) polymérique(s) tout en assurant de bonnes performances d'endurance.

[00117] Avantageusement selon l'invention, le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la deuxième couche de mélange polymérique est inférieur à 150% du module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse et de préférence strictement inférieur à 25 MPa ; il est avantageusement encore supérieur au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange polymérique. Selon cette réalisation avantageuse de l'invention, la deuxième couche de mélange polymérique confère suffisamment de rigidité pour assurer une bonne tenue en endurance du pneumatique lors des appuis sur les crochets de jante tout en assurant des performances en termes de résistance au roulement satisfaisantes.

[00118] Selon un mode réalisation préféré de l'invention, pour favoriser le compromis entre les performances d'endurance et de résistance au roulement, le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est supérieur ou égal au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la troisième couche de mélange polymérique qui est lui-même supérieur ou égal au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la quatrième couche de mélange polymérique.

[00119] Selon un mode préféré de réalisation de l'invention, dans tout plan méridien, sur une longueur du retournement d'armature de carcasse délimitée radialement entre l'extrémité dudit retournement et un point situé à une distance du point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle égale à 65% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, tout point du retournement de l'armature de carcasse est à une distance de la surface extérieure du pneumatique inférieure à 10 mm. De préférence encore, tout point du retournement de l'armature de carcasse est à une distance de la surface extérieure du pneumatique inférieure à 10 mm sur une longueur du retournement d'armature de carcasse délimitée radialement entre l'extrémité dudit retournement et un point situé à une distance du point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la

- 27 -

tringle égale à 50% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

[00120] Avantageusement encore selon l'invention, dans tout plan méridien, sur une distance radiale supérieure à 4 mm, et de préférence supérieure à 10 mm, démarrant radialement à l'extérieur de l'extrémité du retournement d'armature de carcasse et à une distance radiale de l'extrémité du retournement d'armature de carcasse égale à 2.5 fois le diamètre d'un élément de renforcement de l'armature de carcasse et s'étendant radialement vers l'extérieur, l'épaisseur, mesurée selon la direction normale aux éléments de renforcement du retournement d'armature de carcasse à l'extrémité du retournement d'armature de carcasse, de la quatrième couche de mélange polymérique formant la surface extérieure d'un flanc est sensiblement constante.

[00121] Avantageusement encore selon l'invention, dans tout plan méridien, sur une distance radiale supérieure à 4 mm, et de préférence supérieure à 10 mm, démarrant radialement à l'intérieur de l'extrémité du retournement d'armature de carcasse et à une distance radiale de l'extrémité du retournement d'armature de carcasse égale à 2.5 fois le diamètre d'un élément de renforcement de l'armature de carcasse et s'étendant radialement vers l'intérieur, l'épaisseur, mesurée selon la direction normale aux éléments de renforcement du retournement d'armature de carcasse à l'extrémité du retournement d'armature de carcasse, de la quatrième couche de mélange polymérique formant la surface extérieure d'un flanc est sensiblement constante.

[00122] Au sens de l'invention, l'expression une épaisseur sensiblement constante signifie qu'elle ne varie pas de plus de 0.5 mm. Ces variations d'épaisseur ne sont dues qu'aux phénomènes de fluage lors de la fabrication et de la cuisson du pneumatique.

[00123] La quatrième couche de mélange polymérique ainsi réalisée selon l'invention semble permettre de contribuer au meilleur positionnement de la première couche de mélange polymérique et à sa mise en place pour assurer le couplage et le découplage de la couche d'armature de carcasse et du retournement d'armature de carcasse.

- 28 -

[00124] Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, dans tout plan méridien, dans chaque bourrelet, le pneumatique comporte une armature de contention entourant la tringle et un volume de mélange caoutchouteux directement au contact de la tringle.

5 [00125] Une telle armature de contention permet lors de l'utilisation du pneumatique de limiter les évolutions de forme de la tringle et ainsi de conserver des performances notamment en termes d'endurance satisfaisantes. En effet, le pneumatique selon l'invention dont la structure conduit à son allègement pourrait, dans certains cas d'utilisation ou types de roulage, conduire à une évolution géométrique dans la zone du bourrelet potentiellement
10 nuisible aux performances en termes d'endurance du pneumatique. La présence d'une armature de contention telle que proposée permet de retarder voire de prévenir une telle évolution géométrique. Avantageusement encore selon l'invention, l'armature de contention est constituée d'une couche d'éléments de renforcement textiles de type polyamide aliphatique.

15 [00126] Avantageusement selon l'invention, les tringles sont des tringles paquets, c'est-à-dire des tringles formées d'un assemblage de fils gommés enroulés autour d'une forme, de préférence de forme hexagonale.

[00127] Selon un mode de réalisation de l'invention, notamment pour améliorer encore les performances en termes d'endurance du pneumatique, l'armature de carcasse est formée
20 de câbles dont la structure est fortement pénétrée de mélanges polymériques. Il peut par exemple s'agir de câbles dont la construction permet d'augmenter leur pénétrabilité par les mélanges polymériques. Il peut encore s'agir de câbles dans lesquels des mélanges polymériques sont insérés lors de la fabrication des câbles eux-mêmes. Il s'agit alors par exemple de câbles à au moins deux couches, au moins une couche interne étant gainée
25 d'une couche constituée d'une composition de caoutchouc non réticulable, réticulable ou réticulée, de préférence à base d'au moins un élastomère diénique.

[00128] Selon d'autres variantes de réalisation de l'invention décalant le compromis de performance du pneumatique de façon moins favorable pour ce qui concerne l'allègement et le temps de cuisson/vulcanisation, l'armature de sommet comporte une couche

supplémentaire, dite de protection, radialement extérieure aux couches de sommet de travail, de préférence centrée sur le plan médian circonférentiel. Les éléments de renforcements d'une telle couche de protection sont de préférence des éléments de renforcement dits élastiques, orientés par rapport à la direction circonférentielle avec un angle compris entre 8° et 45° et de même sens que l'angle formé par les éléments de renforcement de la couche de travail qui lui est radialement adjacente. De préférence encore, les éléments de renforcements d'une telle couche de protection sont parallèles aux éléments de renforcement de la couche de travail qui lui est radialement adjacente.

[00129] D'autres variantes peuvent encore prévoir que l'armature de sommet peut être complétée entre l'armature de carcasse et la couche de travail radialement intérieure la plus proche de ladite armature de carcasse, par une couche de triangulation d'éléments de renforcement inextensibles métalliques en acier faisant, avec la direction circonférentielle, un angle supérieur à 45° et de même sens que celui de l'angle formé par les éléments de renforcement de la couche radialement la plus proche de l'armature de carcasse. Avantageusement, ladite couche de triangulation est constituée de deux demi-couches positionnées axialement de part et d'autre du plan médian circonférentiel.

[00130] Le pneumatique selon l'invention peut encore comporter une ou plusieurs couches d'éléments de renforcement circonférentiels, avantageusement constituée de deux demi-couches positionnées axialement de part et d'autre du plan médian circonférentiel.

[00131] D'autres détails et caractéristiques avantageux de l'invention ressortiront ci-après de la description des exemples de réalisation de l'invention notamment en référence aux figures 1 à 2 qui représentent :

- figure 1, une vue méridienne d'un schéma d'un pneumatique selon un mode de réalisation de l'invention,
- figure 2, une représentation schématique agrandie de la zone du bourrelet du pneumatique de la figure 1.

[00132] Les figures ne sont pas représentées à l'échelle pour en simplifier la compréhension.

- 30 -

[00133] La figure 1 ne représente qu'une demi-vue d'un pneumatique qui se prolonge de manière symétrique par rapport à l'axe XX' qui représente le plan médian circonférentiel, ou plan équatorial, d'un pneumatique.

[00134] La figure 1 illustre un pneumatique 1 de dimension 385/65 R 22.5. Ledit pneumatique 1 comprend une armature de carcasse radiale 2 ancrée dans deux bourrelets. L'armature de carcasse 2 formée d'une seule couche de câbles métalliques, est enroulée dans chacun des bourrelets 3 autour d'une tringle 4 et forme dans chacun des bourrelets 3 un retournement d'armature de carcasse 7 présentant une extrémité 8. Le pneumatique comporte encore une bande de roulement 5.

[00135] Sur la figure 1, l'armature de carcasse 2 est frettée conformément à l'invention par une armature de sommet 6, formée radialement de l'intérieur à l'extérieur :

- d'une première couche de travail 61 formée de câbles métalliques orientés d'un angle égal à 16° ,
- d'une couche d'éléments de renforcement circonférentiels 63 formée de câbles métalliques en acier 21x28, de type "bi-module",
- d'une deuxième couche de travail 62 formée de câbles métalliques orientés d'un angle égal à 34° , croisés avec les câbles métalliques de la première couche de travail 61, les câbles de chacune des couches de travail 61, 62 étant orientés de part et d'autre de la direction circonférentielle.

[00136] Les câbles métalliques constituant les éléments de renforcement des deux couches de travail sont des câbles de formule 9.35. Ils sont répartis dans chacune des couches de travail avec une distance entre les éléments de renforcement, mesurée selon la normale à la direction de la ligne moyenne du câble égale à 2.2 mm.

[00137] Les câbles métalliques constituant les éléments de renforcement de la couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont distants les uns des autres de 2.4 mm, selon la normale à la direction de la ligne moyenne des câbles.

[00138] Le pneumatique est gonflé à une pression de 9 bar.

[00139] La largeur axiale L_{61} de la première couche de travail 61 est égale à 295 mm.

- 31 -

- [00140] La largeur axiale L_{62} de la deuxième couche de travail 62 est égale à 276 mm.
- [00141] La largeur axiale L_{63} de la couche d'éléments de renforcement circonférentiels 63 est égale à 200 mm.
- [00142] La largeur axiale de la bande de roulement L_5 est égale à 309 mm.
- 5 [00143] La largeur axiale L est égale à 384 mm.
- [00144] La différence entre les angles formés par les câbles de la première couche de sommet de travail 61 avec la direction circonférentielle et ceux des câbles de la deuxième couche de sommet de travail 62 est égale à 18° .
- [00145] L'angle moyen est égal à 23.7° et est bien compris entre 16.8° et 30.4° .
- 10 [00146] La valeur mesurée de Re est égale à 533 mm.
- [00147] La valeur mesurée de Es est égale à 20.3 mm.
- [00148] La valeur moyenne RL des rayons mesurés est égale à 408 mm.
- [00149] La valeur Rt déterminée sur le pneumatique est égale à 1145 mm.
- [00150] La valeur calculée de Tc est égale à 330.4 N/mm.
- 15 [00151] La valeur calculée de C_F est égale à 0.
- [00152] La valeur de $F1$ est égale à 627.2 N.
- [00153] La valeur de $F2$ est égale à 358.5 N.
- [00154] Les forces ruptures des éléments de renforcement des couches de sommet de travail $FR1$ et $FR2$ sont égales à 2600 N.
- 20 [00155] Le ratio d'utilisation du potentiel de rupture $F2/FR2$ est égal à 12.1 %.
- [00156] Le ratio d'utilisation du potentiel de rupture $F1/FR1$ est égal à 21.2 %.

- 32 -

[00157] Le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F1/FR1 est 75 % supérieur au ratio d'utilisation du potentiel de rupture F2/FR2.

5 [00158] L'armature de carcasse 2 est constituée d'éléments de renforcements entre deux couches de calandrage dont le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement est égal à 9.8 MPa.

[00159] Les éléments de renforcements de l'armature de carcasse 2 sont des câbles 19.18 dont l'allongement à rupture est égal à 2.5 %.

10 [00160] Les câbles d'armature de carcasse du pneumatique 1 sont des câbles à couche de structure 1+6+12, non fretté, constitué d'un noyau central formé d'un fil, d'une couche intermédiaire formée de six fils et d'une couche externe formée de douze fils.

[00161] La figure 1 illustre le pneumatique monté sur sa jante nominale J ; le point E axialement le plus extérieur de la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2 est ainsi déterminé le pneumatique étant gonflé à sa pression nominale, par exemple par tomographie.

15 [00162] La figure 2 illustre de manière agrandie une représentation schématique en coupe d'un bourrelet 3 du pneumatique dans lequel on retrouve une partie de la couche d'armature de carcasse 2 enroulée autour d'une tringle 4 pour former un retournement 7 avec une extrémité 8.

20 [00163] Sur cette figure 2, est matérialisé le cercle T circonscrit à la tringle 4 et apparaît le point A radialement le plus intérieur dudit cercle T. Ce point A est défini sur une coupe radiale du pneumatique, dont l'écartement des bourrelets est le même que lorsque le pneumatique est monté sur la jante de montage préconisée par l'ETRTO, celui-ci n'étant pas monté sur une jante.

[00164] On détermine également le point B radialement le plus extérieur du cercle T.

25 [00165] La distance d_E entre le point E et le point A est égale à 133 mm.

[00166] La distance d_R entre le point 8 et le point A est égale à 90 mm.

- 33 -

[00167] Le ratio de la distance d_R sur la distance d_E est égal à 68 % et donc compris entre 45 et 90%.

[00168] Le retournement 7 de la couche d'armature de carcasse vient se coupler à la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2 à partir du point C, tel que la distance d_C entre le point C et le point A est égale à 37 mm.

[00169] Le ratio de la distance d_C sur la distance d_R est égal à 41 % et donc compris entre 30 et 55%.

[00170] Le retournement 7 de la couche d'armature de carcasse est ensuite découplé de la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2 à partir du point D, tel que la distance d_D entre le point D et le point A est égale à 66 mm et telle que la longueur de couplage entre le point C et le point D est égale à 35 mm et donc comprise entre 25 et 40 % de la distance d_R . La longueur de couplage est mesurée selon la droite passant par les points C et D.

[00171] L'épaisseur de couplage entre la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2 et le retournement 7 de la couche d'armature de carcasse, mesurée selon la direction normale aux éléments de renforcement de la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2 entre les éléments de renforcement respectifs de la partie principale de la couche d'armature de carcasse et du retournement de la couche d'armature de carcasse, est sensiblement constante et égale à 2.9 mm.

[00172] La longueur de découplage entre le point D et le point 8 est égale à 20 mm et donc comprise entre 15 et 35 % de la distance d_R . La longueur de découplage est mesurée selon la droite passant par les points D et 8.

[00173] Le retournement 7 de la couche d'armature de carcasse est séparé de la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2 par une première couche de mélange polymérique 9, présentant une extrémité radialement extérieure 10 à une distance d_{10} du point A égale à 117 mm. La première couche de mélange polymérique 9 présente un module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement égal à 7.8 MPa et donc inférieur au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement des couches de calandrage de l'armature de carcasse 2.

- 34 -

[00174] La première couche de mélange polymérique 9 est profilée pour venir en appui sur la tringle 4 et assurer le couplage et découplage entre le retournement de la couche d'armature de carcasse 7 et la partie principale de la couche d'armature de carcasse 2.

5 [00175] Axialement à l'extérieur du retournement 7 de la couche d'armature de carcasse est représentée la deuxième couche de mélange polymérique 11 dont l'extrémité radialement extérieure 12 est radialement à l'intérieure de l'extrémité 8 du retournement 7 de la couche d'armature de carcasse. L'extrémité radialement intérieure 13 de la deuxième couche de mélange polymérique 11 est radialement comprise entre les points A et B, respectivement radialement le plus intérieur et radialement le plus extérieur du cercle
10 circonscrit à la tringle.

[00176] La deuxième couche de mélange polymérique 11 présente un module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement égal à 12.5 MPa et donc supérieur au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange polymérique 9 qui est égal à 7.8 MPa et inférieur à 150% du module d'élasticité sous
15 tension à 10 % d'allongement des couches de calandrage de l'armature de carcasse 2 qui est égal à 9.8 MPa.

[00177] Au contact de la deuxième couche de mélange polymérique 11 et radialement sous la tringle, on trouve la troisième couche de mélange polymérique 14, dont l'extrémité axialement la plus extérieure 15 est radialement à l'intérieur de l'extrémité 12 de la
20 deuxième couche de mélange polymérique 11.

[00178] La troisième couche de mélange polymérique 14 présente un module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement égal à 7.1 MPa.

[00179] Axialement au contact de la première couche de mélange polymérique 9, de la deuxième couche de mélange polymérique 11, et de la troisième couche de mélange polymérique 14, se trouve la quatrième couche de mélange polymérique 16. L'extrémité 17
25 radialement intérieure de la quatrième couche de mélange polymérique 16 est radialement intérieure à l'extrémité 15 de la troisième couche de mélange polymérique 14.

[00180] La quatrième couche de mélange polymérique 16 présente un module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement égal à 3.1 MPa.

- 35 -

[00181] Dans des zones situées de part et d'autre de l'extrémité 8 du retournement de la couche d'armature de carcasse 7, le profil de la quatrième couche de mélange polymérique 16 est tel que ladite quatrième couche de mélange polymérique 16 présente une épaisseur, mesurée selon la direction normale aux éléments de renforcement de l'armature de carcasse 2 à l'extrémité 8 du retournement 7, sensiblement constante et égale à 3.3 mm, sur deux longueurs radiales d'environ 5 mm à partir de chacun des deux points situés de part et d'autre de l'extrémité 8 à des distances de la dite extrémité 8 égales à 2.5 mm correspondant à plus de 2.5 fois le diamètre des câbles d'armature de carcasse, celui-ci étant égal à 0.9 mm.

[00182] La masse cumulée des deux couches de travail 61, 62, et de la couche d'éléments de renforcement circonférentiels 63 comprenant la masse des câbles métalliques et des mélanges de calandrage, se monte ainsi à 12.8 Kg.

[00183] La masse du pneumatique selon l'invention est de 66.5 Kg.

[00184] Le pneumatique selon l'invention est comparé à un pneumatique de référence R de même dimension qui diffère du pneumatique selon l'invention d'une part par son armature de sommet formée radialement de l'intérieur à l'extérieur :

- d'une première couche de travail formée de câbles métalliques orientés d'un angle égal à 18° ,
- d'une couche d'éléments de renforcement circonférentiels formée de câbles métalliques en acier 21x23, de type "bi-module",
- d'une seconde couche de travail formée de câbles métalliques orientés d'un angle égal à 18° et croisés aux câbles métalliques de la première couche de travail, les câbles de chacune des couches de travail étant orientés de part et d'autre de la direction circonférentielle,
- d'une couche de protection formées de câbles métalliques élastiques 6.35, dont la distance entre les éléments de renforcement, mesurée selon la normale à la direction de la ligne moyenne du câble est égal à 2.5 mm, orientés d'un angle égal à 18° , du même côté que les câbles de la seconde couche de travail.

- 36 -

- 5 [00185] Les câbles métalliques constituant les éléments de renforcement des deux couches de travail sont des câbles de formule 9.35. Ils sont répartis dans chacune des couches de travail avec une distance entre les éléments de renforcement, mesurée selon la normale à la direction de la ligne moyenne du câble égale à 2.5 mm. Les deux couches de sommet de travail ne diffèrent donc des couches de sommet de travail du pneumatique selon l'invention que par les angles.
- [00186] Les câbles métalliques constituant les éléments de renforcement de la couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont distants les uns des autres de 2 mm, selon la normale à la direction de la ligne moyenne des câbles.
- 10 [00187] Le pneumatique de référence R diffère d'autre part du pneumatique selon l'invention par la présence de raidisseurs et une zone du bourrelet plus usuelle avec notamment une distance entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle égale à 37% de la distance entre le point axialement le plus extérieur de la partie principale de la
15 couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle et une deuxième couche de mélange polymérique dont le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement est égal à 3.7 MPa et inférieur à celui des calandrages de la couche d'armature de carcasse qui est égal à 9.8 MPa.
- [00188] Le pneumatique de référence est gonflé à une pression de 9 bar.
- 20 [00189] La largeur axiale de la première couche de travail est égale à 295 mm.
- [00190] La largeur axiale de la couche d'éléments de renforcement circonférentiels est égale à 200 mm.
- [00191] La largeur axiale de la deuxième couche de travail est égale à 276 mm.
- [00192] La largeur axiale de la couche de protection est égale à 188 mm.
- 25 [00193] La valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles formés par les câbles de la première couche de sommet de travail avec la direction circonférentielle et ceux des câbles de la deuxième couche de sommet de travail est égale à 0°.

- 37 -

[00194] L'angle moyen est égal à 18°.

[00195] La valeur de F1 est égale à 401.8 N.

[00196] La valeur de F2 est égale à 401.8 N.

5 [00197] Les forces ruptures des éléments de renforcement des couches de sommet de travail FR1 et FR2 sont égales à 2600 N.

[00198] Le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F2/FR2 est égal à 15.4 %.

[00199] Le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F1/FR1 est égal à 15.4 %.

[00200] Le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F1/FR1 est identique inférieur au ratio d'utilisation du potentiel de rupture F2/FR2.

10 [00201] La masse cumulée des couches de travail du pneumatique de référence, de la couche de protection et de la couche de triangulation, comprenant la masse des câbles métalliques et des mélanges de calandrage, se monte à 16.7 Kg.

[00202] La masse du pneumatique de référence est de 71.5 Kg.

15 [00203] Les temps nécessaires à la cuisson des pneumatiques à une température de 145.5 °C côté moule, 158 °C côté cavité du pneumatique et à une pression de 16 bar sont donnés dans le tableau suivant (ils sont exprimés en minutes):

Référence	48
Invention	40

[00204] Des essais ont été réalisés avec des pneumatiques réalisés selon l'invention et avec le pneumatique de référence.

20 [00205] Des premiers essais d'endurance ont été réalisés sur une machine de test imposant à chacun des pneumatiques un roulage ligne droite à une vitesse égale à l'indice de vitesse maximum prescrit pour ledit pneumatique (speed index), une pression réglée de 9b,

sous une charge initiale de 3924 daN progressivement augmentée pour réduire la durée du test.

5 [00206] D'autres essais d'endurance ont été réalisés sur une machine de tests imposant de façon cyclique un effort transversal et une surcharge dynamique aux pneumatiques. Les essais ont été réalisés pour les pneumatiques selon l'invention avec des conditions identiques à celles appliquées aux pneumatiques de référence.

10 [00207] Les essais ainsi réalisés ont montré que les distances parcourues lors de chacun de ces tests sont sensiblement identiques pour les pneumatiques selon l'invention et les pneumatiques de référence. Il apparaît donc que les pneumatiques selon l'invention présentent des performances sensiblement équivalentes en termes d'endurance de l'armature sommet à celles des pneumatiques de référence lors de roulage sur des sols bitumineux.

15 [00208] Des tests visant à caractériser la résistance à la rupture d'une armature de sommet de pneumatique soumise à des chocs ont également été réalisés. Ces tests consistent à faire rouler un pneumatique, gonflé à une pression recommandée et soumis à une charge recommandée, sur un obstacle ou indenteur cylindrique de diamètre égal à 1.5 pouce, soit 38.1 mm, et d'une hauteur déterminée. La résistance à la rupture est caractérisée par la hauteur critique de l'indenteur, c'est-à-dire la hauteur maximale de l'indenteur entraînant une rupture totale de l'armature de sommet, c'est-à-dire de la rupture de toutes les couches de sommet. Les valeurs expriment l'énergie nécessaire pour obtenir la rupture
20 du bloc sommet. Les valeurs sont exprimées à partir d'une base 100 correspondant à la valeur mesurée pour le pneumatique de référence.

Référence	100
Invention	115

[00209] Ces résultats montrent que malgré un allègement du pneumatique, notamment par une diminution de la masse de son armature sommet, l'énergie à rupture lors d'un choc sur la surface de la bande de roulement est significativement supérieure.

25 [00210] D'autres essais d'endurance ont été réalisés afin de tester l'endurance des zones du bourrelet du pneumatique en faisant rouler deux pneus rabotés l'un sur l'autre avec une

- 39 -

pression régulée de 8.5b, avec un gonflage à l'azote et une charge de 7455 daN à une vitesse de 30km/h.

[00211] Les essais ont été réalisés pour les pneumatiques selon l'invention avec des conditions identiques à celles appliquées aux pneumatiques de référence.

5 [00212] Les essais réalisés conduisent pour les pneumatiques de référence R à des performances établissant la base 100. Les tests sont arrêtés lors de l'apparition d'une dégradation de la zone basse du pneumatique.

[00213] Les résultats des mesures sont présentés dans le tableau suivant. Ils sont exprimés en distance relative, une valeur de 100 étant attribuée au pneumatique R.

Référence	100
Invention	254

10 [00214] Par ailleurs, des mesures de résistance au roulement ont été réalisées.

[00215] Les résultats des mesures sont présentés dans le tableau suivant ; elles sont exprimées en Kg/t, une valeur de 100 étant attribuée au pneumatique R.

Référence	100
Invention	98

REVENDICATIONS

1 – Pneumatique pour véhicule de type poids lourd, destiné à être monté sur une jante creuse de type 15° drop centre, à armature de carcasse radiale, constituée d'une unique couche d'armature de carcasse formée d'éléments de renforcement insérés entre deux couches de calandrage de mélange polymérique, ledit pneumatique comprenant une armature de sommet comprenant deux couches de sommet de travail d'éléments de renforcement croisés d'une nappe à l'autre en faisant avec la direction circonférentielle des angles (α_1 , α_2) supérieurs à 8°, lesdits angles α_1 et α_2 étant orientés de part et d'autre de la direction circonférentielle et au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels, l'armature sommet étant coiffée radialement d'une bande de roulement, ladite bande de roulement étant réunie à deux bourrelets par l'intermédiaire de deux flancs, la couche d'éléments de renforcement de l'armature de carcasse étant ancrée dans chacun des bourrelets par retournement autour d'une tringle pour former une partie principale de la couche d'armature de carcasse s'étendant d'une tringle à l'autre et un retournement de la couche d'armature de carcasse dans chacun des bourrelets, ledit retournement de la couche d'armature de carcasse étant séparé de la partie principale de la couche d'armature de carcasse par une première couche de mélange(s) polymérique(s) s'étendant radialement depuis la tringle jusqu'au moins l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et ledit retournement de la couche d'armature de carcasse étant axialement vers l'extérieur au contact d'une deuxième couche de mélange polymérique, elle-même au moins au contact d'une troisième couche de mélange polymérique formant la surface extérieur du pneumatique dans la zone du bourrelet, ladite troisième couche de mélange polymérique étant destinée notamment à venir au contact de la jante, ladite troisième couche de mélange polymérique étant radialement vers l'extérieur au contact d'une quatrième couche de mélange polymérique formant la surface extérieure d'un flanc, **caractérisé en ce que :**

- lesdites deux couches de sommet de travail et ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur au moins 40 % de la largeur axiale de l'armature sommet,

- **en ce que** les éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus extérieure forment un angle α_2 avec la direction circonférentielle supérieur en valeur absolue à

- 41 -

l'angle α_1 formé par les éléments de renforcement de la couche de travail radialement la plus intérieure avec la direction circonférentielle,

- **en ce que** la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 est supérieure à 7° ,

5 - **en ce que** l'angle moyen α satisfait la relation :

$$14+131*\exp(-L/100) < \alpha < 28+110*\exp(-L/100),$$

α étant défini par la relation $\text{Arctan}((\tan(|\alpha_1|)*\tan(|\alpha_2|))^{1/2})$, L étant la largeur maximum du pneumatique mesurée selon la direction axiale et exprimée en mm,

- **en ce que** dans une coupe méridienne dudit pneumatique :

- 10 - la distance entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle est comprise entre 45 et 90% de la distance entre le point axialement le plus extérieur de la partie principale de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle,
- 15 - le retournement de la couche d'armature de carcasse et la partie principale de la couche d'armature de carcasse sont les seules couches d'éléments de renforcement dont l'allongement à rupture est inférieur à 6 % présentes dans une zone du flanc constituant au moins 90% de la surface du flanc comprise radialement entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point
- 20 radialement le plus à l'extérieur de la tringle,
- radialement vers l'extérieur, à partir d'un point C du retournement de la couche d'armature de carcasse situé à une distance du point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle comprise entre 30 et 55% de la distance entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point
- 25 radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, le retournement de la couche d'armature de carcasse et la partie principale de la couche d'armature de carcasse sont couplés sur une longueur comprise entre 15 et 65% de la distance entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point
- 30 radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, pour être ensuite découplés par la première couche de mélange(s) polymérique(s) jusqu'à l'extrémité

- 42 -

du retournement de la couche d'armature de carcasse sur une longueur comprise entre 5 et 40 % de la distance entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

- 5 **2** - Pneumatique selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le ratio d'utilisation du potentiel de rupture $F2/FR2$ de la couche de travail radialement la plus extérieure est inférieur à $1/6$, dans lequel :

$FR2$ est la force rupture en extension uniaxiale des câbles de la couche de travail radialement la plus extérieure,

10
$$F2 = p_2 * Tc * [(\tan(|\alpha 1|)/((\tan(|\alpha 1|)+\tan(|\alpha 2|)))) / \cos^2(|\alpha 2|) + C_F], \text{ avec}$$

$Tc = 0.078 * P * R_s * (1 - (R_s^2 - R_L^2)/(2 * R_t * R_s))$,

P : la pression de gonflage du pneumatique

$C_F = 0.00035 * (\min((L-80) / \sin(|\alpha 1|), (L-80) / \sin(|\alpha 2|), 480) - 480)$,

- 15 p_2 : le pas de pose des éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus extérieure, mesuré perpendiculairement aux éléments de renforcement au niveau du méridien circonférentiel,

$R_s = R_e - E_s$,

- 20 R_e : rayon extérieur du pneumatique mesuré au point radialement le plus extérieur sur la surface de la bande de roulement du pneumatique, ladite surface étant extrapolée pour combler les éventuels creux,

E_s : distance radiale entre le point radialement le plus à l'extérieur du pneumatique et sa projection orthogonale sur la face radialement extérieure d'un élément de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus à l'intérieure,

- 25 R_L : moyenne des rayons des points axialement les plus à l'extérieur de chaque côté du pneumatique,

R_t : le rayon du cercle passant par trois points situés sur la surface extérieure de la bande de roulement en dehors des creux, définis à partir d'une extrémité d'épaulement à des distances axiales respectives égales à $1/4$, $1/2$ et $3/4$ de la largeur de la bande de roulement.

- 30 **3** - Pneumatique selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé **en ce que** ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels est continue axialement et de préférence centrée sur le plan méridien circonférentiel.

- 43 -

4 - Pneumatique selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les éléments de renforcement desdites deux couches de sommet de travail sont métalliques.

5 - Pneumatique selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 est supérieure ou égal à 10° , et de préférence supérieur à 14° .

6 - Pneumatique selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la valeur absolue de la différence entre les valeurs absolues des angles α_2 et α_1 est inférieure ou égal à 25° , et de préférence supérieur à 20° .

7 - Pneumatique selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'angle moyen α satisfait la relation : $\alpha > 20 + 164 \cdot \exp(-L/100)$.

8 - Pneumatique selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_2/FR_2 de la couche de travail radialement la plus extérieure est inférieur à $1/8$.

9 - Pneumatique selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_1/FR_1 de la couche de travail radialement la plus intérieure est inférieur à $1/3$, dans lequel :

FR1 est la force rupture en extension uniaxiale des câbles de la couche de travail radialement la plus intérieure,

$$F_1 = p_1 * T_c * [(\tan(|\alpha_2|)/((\tan(|\alpha_1|)+\tan(|\alpha_2|))) / \cos^2(|\alpha_1|) + C_F], \text{ avec}$$

20 p_1 : le pas de pose des éléments de renforcement de la couche de sommet de travail radialement la plus intérieure, mesuré perpendiculairement aux éléments de renforcement au niveau du plan médian circonférentiel.

10 - Pneumatique selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** le ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_1/FR_1 de la couche de travail radialement la plus intérieure est au moins 30 % supérieur au ratio d'utilisation du potentiel de rupture F_2/FR_2 de la couche de travail radialement la plus extérieure.

11 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au plus lesdites deux couches de sommet de travail et ladite au moins une couche d'éléments de

- 44 -

renforcement circonférentiels sont seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur au moins 60% de la largeur axiale de l'armature sommet, et de préférence sur au moins 80% de la largeur axiale de l'armature sommet.

5 **12** - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les deux couches de sommet de travail et ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont seules présentes pour constituer l'armature de sommet sur la totalité de la largeur axiale de l'armature sommet.

10 **13** - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels est radialement disposée entre les deux couches de sommet de travail.

15 **14** - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les éléments de renforcement de ladite au moins une couche d'éléments de renforcement circonférentiels sont des éléments de renforcement métalliques présentant un module sécant à 0,7 % d'allongement compris entre 10 et 120 GPa et un module tangent maximum inférieur à 150 GPa.

15 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'extrémité radialement extérieure de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est radialement extérieure à l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse.

20 **16** - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'extrémité radialement extérieure de la deuxième couche de mélange polymérique est radialement extérieure à l'extrémité radialement extérieure de la troisième couche de mélange polymérique.

25 **17** - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la longueur de découplage est comprise entre 15 et 35 % de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

18 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le retournement de l'armature de carcasse et l'armature de carcasse sont couplés sur une

- 45 -

longueur comprise entre 25 et 40% de la distance entre l'extrémité du retournement de l'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

19 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'extrémité radialement intérieure de la deuxième couche de mélange polymérique est radialement comprise entre le point radialement le plus extérieur du cercle circonscrit à la tringle et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle.

20 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement des couches de calandrage de la couche d'armature de carcasse est compris entre 4 et 16 MPa et de préférence entre 8 et 12 MPa.

21 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est inférieur ou égal au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse.

22 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange(s) polymérique(s) est supérieur à 50% du module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse et de préférence est supérieur à 70% du module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse.

23 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la deuxième couche de mélange polymérique est inférieur à 150% du module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement du calandrage de la couche d'armature de carcasse, de préférence strictement inférieur à 25 MPa et de préférence encore supérieur au module d'élasticité sous tension à 10 % d'allongement de la première couche de mélange polymérique .

24 - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que**, dans tout plan méridien, sur une longueur du retournement la couche d'armature de carcasse délimitée radialement entre l'extrémité dudit retournement de la couche d'armature de carcasse et un point situé à une distance du point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle

- 46 -

égale à 65% de la distance entre l'extrémité du retournement de la couche d'armature de carcasse et le point radialement le plus intérieur du cercle circonscrit à la tringle, tout point du retournement de la couche d'armature de carcasse est à une distance de la surface extérieure du pneumatique inférieure à 10 mm.

- 5 **25** - Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que**, dans tout plan méridien, dans chaque bourrelet, le pneumatique comporte une armature de contention entourant la tringle et un volume de mélange caoutchouteux directement au contact de la tringle.
- 10 **26** – Pneumatique selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les tringles sont des tringles paquets, de préférence de forme hexagonale.

1/2

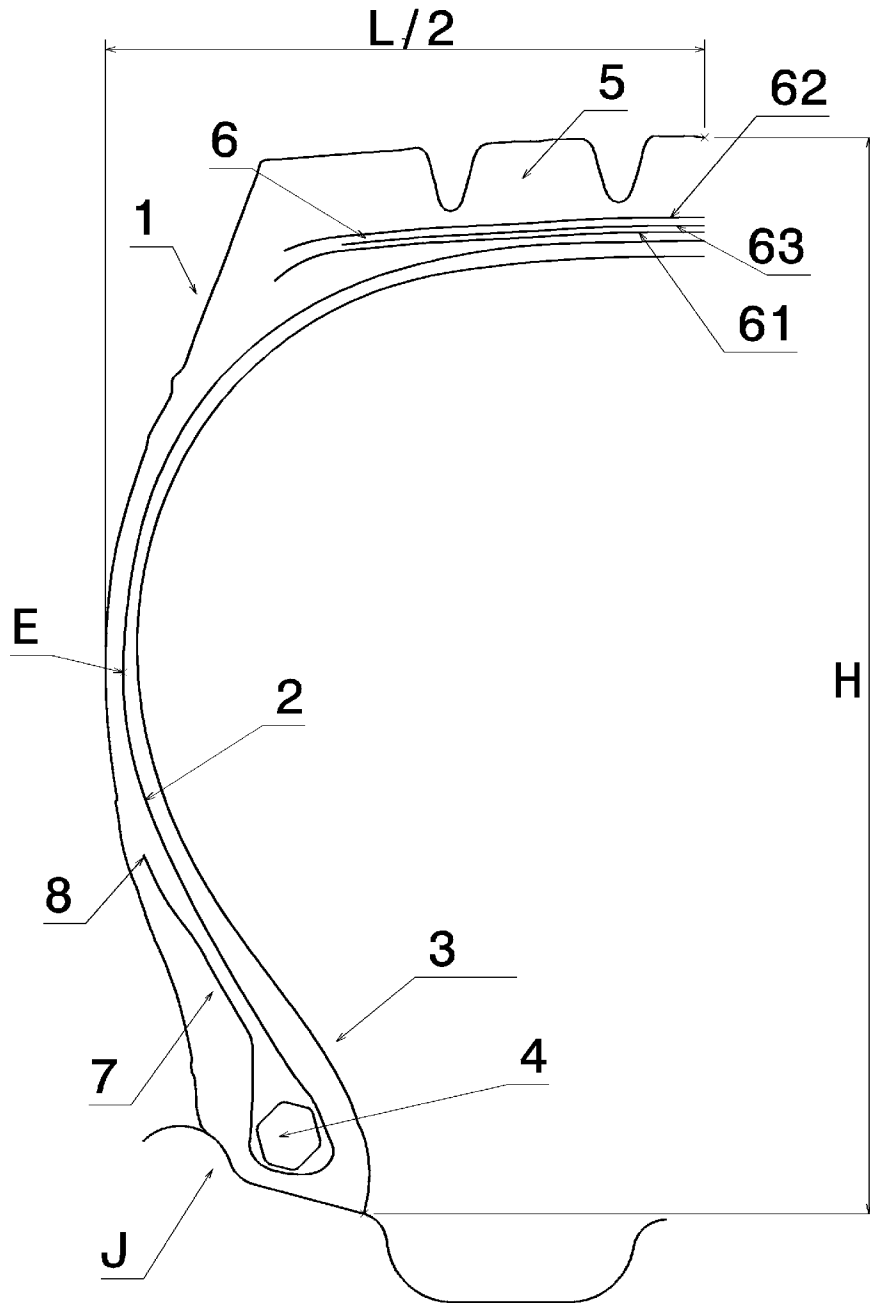


Figure 1

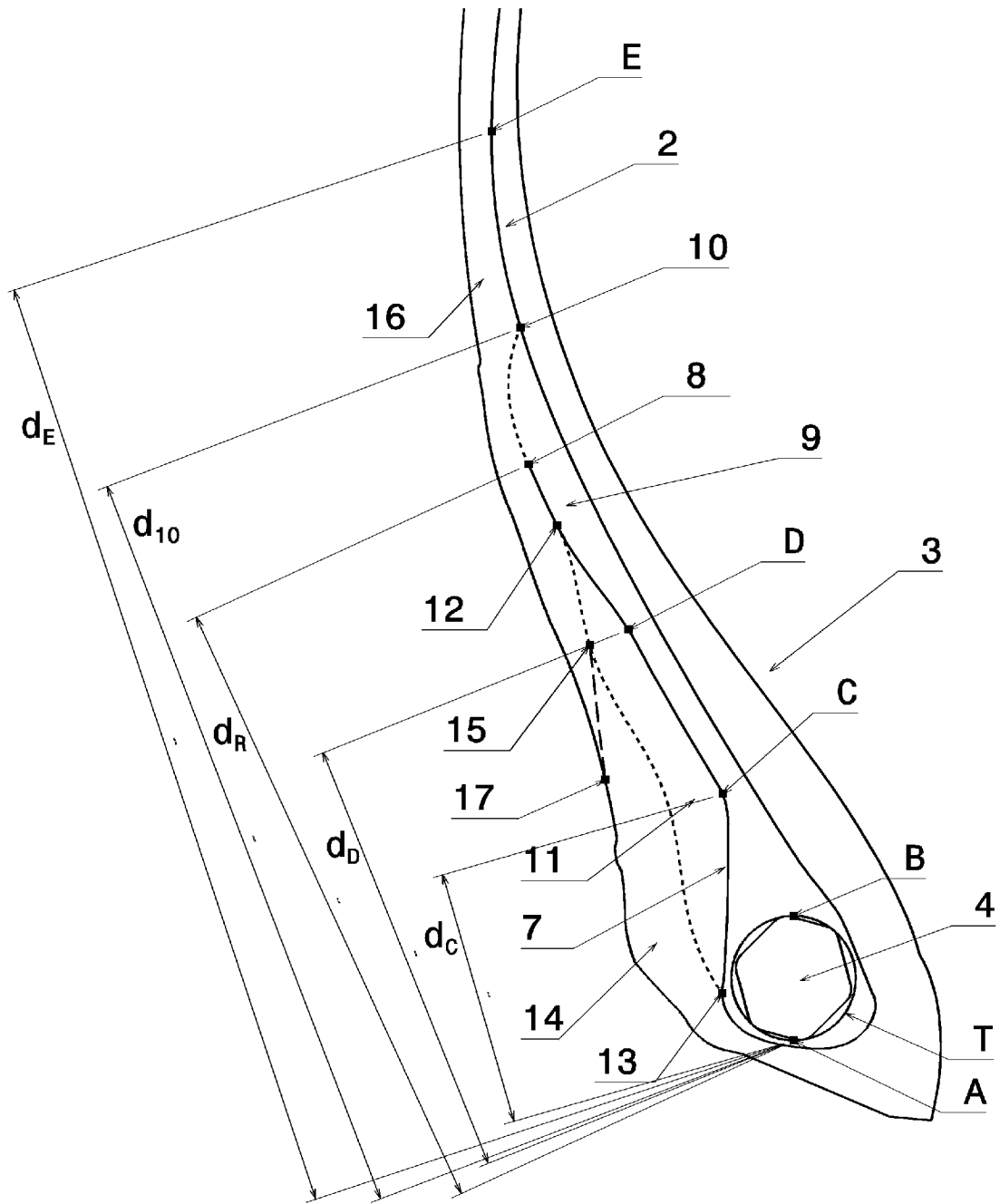


Figure 2

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2018/051799

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
 INV. B60C9/20 B60C15/06
 ADD.
 According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
 Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
 B60C

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
 EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	FR 2 787 744 A1 (MICHELIN SOC TECH [FR]) 30 June 2000 (2000-06-30)	1,3-26
A	page 1, paragraph 1 - paragraph 2 page 2, paragraph 2 - page 5, paragraph 1 page 5, paragraph 3 - page 7, paragraph 2 figures	2
Y	----- EP 2 536 576 B1 (CONTINENTAL REIFEN DEUTSCHLAND [DE]) 1 April 2015 (2015-04-01) paragraph [0024] - paragraph [0029] claims 1, 3, 8-12 figures 1, 2 ----- -/--	1,3-26

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

<p>"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance</p> <p>"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> <p>"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed</p>	<p>"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone</p> <p>"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art</p> <p>"&" document member of the same patent family</p>
---	---

Date of the actual completion of the international search 18 October 2018	Date of mailing of the international search report 29/10/2018
---	---

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Avisse, Marylène
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2018/051799

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	EP 0 818 331 A2 (BRIDGESTONE CORP [JP]) 14 January 1998 (1998-01-14) page 2, line 1 - line 11 page 2, line 31 - line 38 page 3, line 24 - page 4, line 28 page 4, line 38 - page 5, line 9 figure 2	1,15-26
A	----- JP 2001 225618 A (BRIDGESTONE CORP) 21 August 2001 (2001-08-21) abstract; figures	1,15-26
A	----- FR 1 272 246 A (PIRELLI) 22 September 1961 (1961-09-22) page 1, column g, paragraph 1 page 2, column g, paragraph 2 - paragraph 5 page 3, column g, paragraph 1 - paragraph 2 figures 1-3 -----	1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2018/051799

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
FR 2787744	A1	30-06-2000	BR 9916528 A 02-10-2001
			CN 1331639 A 16-01-2002
			DE 69919740 D1 30-09-2004
			DE 69919740 T2 01-09-2005
			EP 1144207 A2 17-10-2001
			FR 2787744 A1 30-06-2000
			JP 4521120 B2 11-08-2010
			JP 2003512214 A 02-04-2003
			RU 2235025 C2 27-08-2004
			US 2001054467 A1 27-12-2001
			WO 0038938 A2 06-07-2000
			EP 2536576
DE 102010000471 A1 25-08-2011			
EP 2536576 A1 26-12-2012			
ES 2540550 T3 10-07-2015			
US 2013042954 A1 21-02-2013			
US 2016272008 A1 22-09-2016			
WO 2011101046 A1 25-08-2011			
EP 0818331	A2	14-01-1998	EP 0818331 A2 14-01-1998
			ES 2181997 T3 01-03-2003
			US 5979527 A 09-11-1999
JP 2001225618	A	21-08-2001	NONE
FR 1272246	A	22-09-1961	BE 596490 A 15-02-1961
			CH 375615 A 29-02-1964
			DE 1221569 B 21-07-1966
			DK 108148 C 18-09-1967
			FR 1272246 A 22-09-1961
			GB 907045 A 03-10-1962
			LU 39379 A1 09-01-1961
			MY 6300065 A 31-12-1963
			NL 130937 C 18-10-2018
			NL 253806 A 18-10-2018
			SE 301430 B 04-06-1968
			US 3175598 A 30-03-1965

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2018/051799

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. B60C9/20 B60C15/06 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B60C		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	FR 2 787 744 A1 (MICHELIN SOC TECH [FR]) 30 juin 2000 (2000-06-30)	1,3-26
A	page 1, alinéa 1 - alinéa 2 page 2, alinéa 2 - page 5, alinéa 1 page 5, alinéa 3 - page 7, alinéa 2 figures	2
Y	EP 2 536 576 B1 (CONTINENTAL REIFEN DEUTSCHLAND [DE]) 1 avril 2015 (2015-04-01) alinéa [0024] - alinéa [0029] revendications 1, 3, 8-12 figures 1, 2	1,3-26
	----- -/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 18 octobre 2018		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 29/10/2018
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Avisse, Marylène

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	<p>EP 0 818 331 A2 (BRIDGESTONE CORP [JP]) 14 janvier 1998 (1998-01-14) page 2, ligne 1 - ligne 11 page 2, ligne 31 - ligne 38 page 3, ligne 24 - page 4, ligne 28 page 4, ligne 38 - page 5, ligne 9 figure 2</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1,15-26
A	<p>JP 2001 225618 A (BRIDGESTONE CORP) 21 août 2001 (2001-08-21) abrégé; figures</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1,15-26
A	<p>FR 1 272 246 A (PIRELLI) 22 septembre 1961 (1961-09-22) page 1, colonne g, alinéa 1 page 2, colonne g, alinéa 2 - alinéa 5 page 3, colonne g, alinéa 1 - alinéa 2 figures 1-3</p> <p style="text-align: center;">-----</p>	1

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2018/051799

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2787744	A1	30-06-2000	BR 9916528 A	02-10-2001
			CN 1331639 A	16-01-2002
			DE 69919740 D1	30-09-2004
			DE 69919740 T2	01-09-2005
			EP 1144207 A2	17-10-2001
			FR 2787744 A1	30-06-2000
			JP 4521120 B2	11-08-2010
			JP 2003512214 A	02-04-2003
			RU 2235025 C2	27-08-2004
			US 2001054467 A1	27-12-2001
			WO 0038938 A2	06-07-2000

EP 2536576	B1	01-04-2015	CN 102762389 A	31-10-2012
			DE 102010000471 A1	25-08-2011
			EP 2536576 A1	26-12-2012
			ES 2540550 T3	10-07-2015
			US 2013042954 A1	21-02-2013
			US 2016272008 A1	22-09-2016
			WO 2011101046 A1	25-08-2011

EP 0818331	A2	14-01-1998	EP 0818331 A2	14-01-1998
			ES 2181997 T3	01-03-2003
			US 5979527 A	09-11-1999

JP 2001225618	A	21-08-2001	AUCUN	

FR 1272246	A	22-09-1961	BE 596490 A	15-02-1961
			CH 375615 A	29-02-1964
			DE 1221569 B	21-07-1966
			DK 108148 C	18-09-1967
			FR 1272246 A	22-09-1961
			GB 907045 A	03-10-1962
			LU 39379 A1	09-01-1961
			MY 6300065 A	31-12-1963
			NL 130937 C	18-10-2018
			NL 253806 A	18-10-2018
			SE 301430 B	04-06-1968
			US 3175598 A	30-03-1965
